



Déclaration liminaire CAPC n°6 du 7 novembre 2017

Monsieur le Président,

Même s'il ne faut pas y voir de remise en cause du PSD, l'année 2018 connaîtra un recrutement relativement important à la DGDDI, comme l'a annoncé le Directeur Général lors du dernier CTR confirmé dès la parution du projet de Loi de Finances.

Espérons que ces nouveaux recrutements ne souffriront pas des mêmes dysfonctionnements qui nous conduisent à devoir nous prononcer aujourd'hui sur la non titularisation d'un certain nombre de nos collègues de la surveillance.

Le SNAD CGT s'est déjà exprimé à ce sujet : Sessions trop massives, formation inadaptée, fusion des écoles.... Nous ne pointerons pas ici l'ensemble des causes qui peuvent expliquer ce que l'Administration elle-même a reconnu comme un échec.

En tant qu'élus CGT, nous déplorons profondément cette situation, et nous serons très attentifs au respect des règles de gestion concernant les éventuels licenciements. En outre, nous insistons sur l'importance qu'il y a à considérer chaque dossier de manière tout à fait individuelle. Bon nombre des stagiaires donnent satisfaction dans l'exécution de leurs missions sur le terrain. Leur avenir serait-il dans la balance si le même système de notation que celui des stagiaires de la catégorie A était appliqué pour les autres catégories ? La réponse est non, pour la majorité d'entre eux, puisque les notes théoriques et pratiques se compenseraient.

Et que dire des instructions passées à certains chefs de services afin que ces derniers minorent les notes de stages pratiques de leurs stagiaires ?!

Dans un autre registre, l'un des dossiers que nous aurons à aborder aujourd'hui remet l'accent sur une de nos réserves déjà ancienne, concernant l'affectation de sorties d'écoles en Guyane.

Enfin, nous nous étonnons de voir figurer à l'ordre du jour les cas de refus de télétravail, ce domaine relevant a priori de la responsabilité des CAP locales. Les refus opposés aux collègues du CSRH nous interpellent : Puisque l'Administration des Douanes a opté pour la promotion de ce type de travail, il serait temps qu'elle permette à ses agents d'y accéder dans les faits.....

Les élus SNAD CGT à la CAPC n°6